

Québec, 9 novembre 2017

Monsieur Régis Labeaume, maire
Ville de Québec
2, rue des Jardins, Québec
C.P. 700, succursale Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

Objet : Vision de l'arbre 2015 - 2025 et plan d'intervention intégré de lutte à l'agrile du frêne

Monsieur le Maire,

Le Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale (CRE - Capitale nationale) et l'Association forestière des deux rives (AF2R) vous félicitent pour votre réélection comme maire de la Ville de Québec et désirent vous faire part de leur vive inquiétude quant à l'impact sur les éléments de la canopée urbaine subséquentement à l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Québec.

Les chiffres avancés dans les communications de la Ville de Québec révèlent qu'il existerait environ 13 000 frênes municipaux et au moins 22 000 frênes privés, soit 35 000 arbres, ces chiffres n'incluant pas les boisés. La situation est urgente puisque l'agrile du frêne est en mesure de causer 100 % de mortalité chez les frênes et venir à bout d'un individu en moins de 5 ans. Or, les plans d'interventions se font toujours attendre.

Le CRE - Capitale nationale et l'AF2R estiment que la stratégie la plus efficace pour augmenter la canopée et protéger la santé des citoyens est de préserver les arbres urbains existants. Un expert de l'Institut national de santé publique a évalué qu'il faut planter 50 jeunes arbres pour remplacer la capacité dépolluante d'un arbre mature à grand déploiement. Il apparaît donc important de mieux protéger les arbres existants, dont les frênes, pour envisager, d'une part, un renouvellement progressif de la canopée et, d'autre part, la possibilité que s'établisse un jour une dynamique de population de l'agrile du frêne régulé par la présence d'éventuels agents de lutte biologique.

Afin de respecter les objectifs de canopée promus par la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec et d'éviter des abattages massifs de frênes à Québec, le CRE - Capitale nationale et l'AF2R demandent à la Ville de Québec et ses partenaires, et ce dès le printemps 2018, de :

1- Traiter de manière préventive les frênes accessibles et en bonne santé du domaine public et justifier le diamètre seuil minimal requis pour les interventions

Depuis la déclaration des premiers foyers d'infestation en Amérique du Nord, et même depuis les premiers foyers au Québec, les connaissances sur la dynamique des populations d'agrile du frêne et la progression des infestations ont évolué. Toutefois, nous notons que plusieurs acteurs et gestionnaires de canopées urbaines au Québec s'inspirent encore dans leurs pratiques de stratégies d'interventions désuètes basées sur des modes de lutte tels l'approche SLAM (*Slow Ash Mortality*) ou l'utilisation d'abattages préventifs de type « pare-feu » pour ne nommer que ces exemples. Pourtant, la Ville de Québec détient beaucoup de compétences en la matière, tant chez ses gestionnaires que dans les centres de recherche et développement, et il est impératif de déployer les efforts nécessaires pour une mise à jour urgente des connaissances en matière de lutte à l'agrile du frêne afin d'éviter que des approches désuètes soient utilisées aujourd'hui et minent nos chances d'atteindre nos objectifs.

Nous sommes conscients que la détermination d'un seuil minimal pour les interventions est une entreprise délicate et que les critères économiques sont des paramètres importants dans la prise décisionnelle. Plutôt que d'avancer un diamètre seuil hasardeux, il est entendu que nous prendrons acte des justifications des administrations publiques à cet effet. Nous demandons donc que le plan d'intervention présente clairement la ventilation de l'inventaire de frênes connus par diamètre et les justifications relatives à la détermination d'un diamètre seuil.

D'ailleurs, si les économistes commencent à avoir une bonne idée de la valeur économique des biens et services environnementaux générés par la canopée urbaine, la valeur unitaire d'un arbre demeure intangible. Des valeurs guides existent néanmoins et peuvent être invoquées bien que les données ne soient pas directement transposables à nos quelque 35 000 frênes (excluant les boisés). Ils offrent un comparable perfectible en matière de deniers publics à investir dans la lutte à l'agrile du frêne et la gestion de la canopée urbaine en général. En voici quelques exemples :

- En 2017, l'Institut national de santé publique (INSPQ), dans son document « Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville », estime à 35 000\$ le montant annuel généré par hectare par an en milieu urbain au Québec.
- En 2011, dans son « *Manuel for cities* », TEEB estimait des effets positifs à la santé à la valeur annuelle moyenne par hectare de 18 870 \$US pour un inventaire de villes en Chine, au Canada et aux États-Unis.
- Les mêmes auteurs estiment également, pour une ville australienne, que la contribution de ses 400 000 arbres en matière de régulation du climat, de réduction de la pollution de l'air et des coûts en énergie s'élève à 4 M\$ US.
- Rao et coll. (en 2014) ont estimé que l'amélioration de la qualité de l'air fourni par les arbres générerait des baisses significatives de l'incidence de maladies respiratoires et que les gains économiques qui en découlaient s'élevaient à des bénéfices de près de 7 M\$ annuellement pour la ville de Portland (Oregon) seulement.

Selon les experts consultés, les techniques d'injection ne peuvent raisonnablement être déployées sur les arbres de moins de 20 cm de DHP, ce qui constitue un seuil minimal technique pour les interventions. De l'autre côté de la fourchette d'intervention, il ne nous semble pas raisonnable de ne traiter que les arbres exceptionnels, soit ceux dont le diamètre est d'au moins 60 cm de DHP.

Le CRE - Capitale nationale et l'AF2R demandent à la Ville de Québec d'envisager urgemment un traitement préventif des frênes accessibles et en bonne santé du domaine public. Ceci doit s'inscrire dans un plan intégré avec les divers acteurs, décideurs et grands gestionnaires de la canopée urbaine du territoire et non pas dans le cadre d'une simple harmonisation de plans locaux et sectoriels. Ce plan doit présenter clairement aux acteurs et intervenants la ventilation de l'inventaire de frênes connus par diamètre et les justifications relatives à la détermination d'un diamètre seuil.

2- Offrir une subvention aux particuliers pour le traitement des arbres en bonne santé ainsi que pour les abattages et remplacements inévitables

Comme à Montréal, cette subvention pourrait couvrir jusqu'à 50 % des coûts. On peut s'attendre à ce que 5 à 10 % des citoyens s'en prévalent, comme c'est le cas à Montréal. Dans le déploiement de cette stratégie, l'utilisation des biopesticides doit être favorisée.

Le CRE - Capitale nationale et l'AF2R demandent la mise en place rapide d'un programme d'aide pour l'abattage, le traitement et, le cas échéant, le remplacement des frênes du domaine privé afin de maintenir la canopée urbaine. Non seulement cette aide pourrait faire en sorte que davantage de frênes du domaine privé, accessibles et en bonne santé, soient préservés, mais comme l'agrile ne fait pas la distinction entre les arbres du domaine public et ceux du domaine privé, il est impératif d'agir sur l'ensemble du territoire pour réussir à restreindre les populations d'agrile. Le programme d'aide permettrait également de soutenir le renouvellement de la canopée dans les cas d'abattage et de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Vision de l'arbre 2015 - 2025.

Par ailleurs, la Ville de Québec est reconnue pour la qualité et l'unicité de son programme d'aide aux propriétaires d'ormes aux prises avec la maladie hollandaise de l'orme. Afin de maintenir sa position avantageuse, la Ville de Québec doit s'inspirer de ce programme d'aide et en offrir un semblable, mais adapté à la lutte contre l'agrile du frêne.

3- Mettre en place une campagne de sensibilisation à l'intention des particuliers

L'éducation citoyenne quant à l'importance de la forêt urbaine et de sa composante en frênes est cruciale pour l'atteinte des objectifs ciblés. Nous prions la Ville d'intensifier ses efforts à ce sujet. Nous soumettons l'objectif d'un véritable changement de culture afin que les citoyens deviennent des collaborateurs et participants actifs à la protection des frênes et à la bonification de la forêt urbaine de Québec. Qu'ils choisissent de traiter leurs arbres ou non, il est impératif que les citoyens comprennent qu'ils n'auront pas le choix d'agir.

Des alliances stratégiques avec des organismes à but non lucratif ayant l'expertise en verdissement et en aménagement durable du territoire seraient souhaitables pour multiplier les occasions de transfert de connaissances, éduquer la population, accompagner la réalisation de plans de verdissement ou travailler sur le terrain. Plusieurs organismes compétents existent dans l'agglomération de Québec, avec des expertises diversifiées pouvant s'ajouter à celles déjà présentes au sein de la Ville de Québec.

4- Parfaire l'inventaire des frênes en boisés et développer une stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour les milieux naturels

L'exemple d'Oakville près de Toronto est éloquent; la stratégie ne peut faire fi de la composante en frêne des boisés qui sont d'importants réservoirs participant à la dynamique de population de l'agrile du frêne. Il faut impérativement estimer ce réservoir et mettre en place les lignes directrices en interaction avec le plan de lutte. Les besoins et efforts à déployer seront grands et de forte intensité sur une courte période. Pour y parvenir, non seulement les capacités des équipes d'intervention de nos institutions publiques devront être déployées, mais des mandats peuvent également être distribués à divers acteurs, des organismes à but non lucratif, des institutions d'enseignement, ainsi que des entreprises privées pour mener cette vaste campagne d'acquisition de connaissances.

5- Remplacer, renouveler et diversifier la canopée urbaine

Nous saluons les efforts déployés à cet effet par la Ville de Québec dans la période de préinfestation. Cependant, pour tout remplacement stratégique ou ne pouvant être évité, il convient de miser sur des arbres de remplacement dont le gabarit est conséquent tout en réduisant au maximum les délais entre l'abattage/essouchage et la plantation, lorsque nécessaire. Ceci est un impératif afin de ne pas compromettre les objectifs promus par la Vision de l'arbre 2015-2025, fragiliser nos capacités en matière d'adaptation aux changements climatiques et compromettre l'ensemble des biens et services écologiques rendus par la canopée urbaine tels que l'épuration de l'air.

En espérant que nos demandes trouveront un écho favorable à la Ville de Québec, nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations,



Alexandre Turgeon
Directeur général

Conseil régional de l'environnement – Région
Capitale Nationale



Julie Molard
Directrice générale

Association forestière des deux rives

À propos du Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale (CRE - Capitale nationale)

Le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale (CRE - Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif qui oeuvre depuis 1989. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région 03.

Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application de la gestion intégrée des ressources et du développement durable, lequel se traduit par le maintien de l'intégrité de l'environnement, le soutien à l'équité sociale et la recherche d'une efficacité économique.

Sa stratégie privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion.

Coordonnées

Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale
870 avenue de Salaberry, bureau 312, Québec (Québec) G1R 2T9
T 418-524-7113 F 418-524-4112
Courriel info@cre-capitale.org Site Internet www.cre-capitale.org

À propos de l'Association forestière des deux rives (AF2R)

Organisme de charité et à but non lucratif fondé en 1958 à la Station forestière de Duchesnay, l'Association forestière des deux rives (AF2R) a pour mission de promouvoir l'importance de l'arbre et de la forêt auprès de la population par la mise en valeur, l'éducation et la sensibilisation.

L'AF2R encourage les initiatives et réalise notamment des plantations d'arbres visant à verdifier des cours d'école, à reboiser des milieux dénudés ou en friche, à créer des haies brise-vent, à aménager des habitats pour la faune ou encore à former des corridors verts.

Coordonnées

Association forestière des deux rives
870, avenue de Salaberry, bureau 103, Québec (Québec) G1R 2T9
T 418-647-0909 F 418-524-4112
Courriel info@af2r.org Site Internet www.af2r.org